

Décision

Générale

colonial

Décision n° 675 du 28 mai 1953 :

n° 675

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé à solde entière d'une durée de trois mois est accordé à M. Mohamed Aouad, planton au Cercle de Djibouti, pour compter du 1er juin 1953.